

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 24 novembre 2023 à Doische
Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023.

2. Calendrier 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de fixer le calendrier 2024 des réunions de juin, septembre et décembre 2024.

3. Cadeaux pour pensionnés

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de choisir un cadeau à offrir aux pompiers professionnels partis ou partant à la retraite ; De prévoir la dépense à l'article 351/123-16 « Frais de réception et de représentation » du budget ordinaire ; D'inviter les agents concernés à la réunion du Conseil du 20 janvier ou 16 février 2024 afin de leur offrir ce présent.

4. Budget 2024 - Projet définitif

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur le projet de budget pour l'exercice 2024 de la Zone de Secours DINAPHI, avec les modifications proposées, et de le présenter au Conseil de zone le 8 décembre 2023 pour approbation ; De prévoir la séance d'information pour les administrations communales de la zone à 8h30 le 8 décembre 2023, dans la salle du Conseil de Beauraing.

5. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Période décembre 2021

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées de la période de décembre 2021 ; De noter que les contraintes concernent 125 factures pour un total à recouvrer de 3.826,88 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

6. MP fournitures pour ambulances et soins patients - Retrait décision du 12 octobre 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de retirer la décision n°1 du Collège de zone du 12 octobre 2023 ; De notifier à la société LS innoventa BVBA la conclusion du marché pour le lot 2 ; D'avertir les soumissionnaires de cette situation.

7. MP fournitures pour ambulances et soins des patients - Décision de non conclusion pour lot 1

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de faire usage de l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ne pas conclure le marché "Achat fournitures ambulances et soins des patients" pour le lot 1 ; De publier l'avis de non conclusion du marché pour le lot 1 ; De recommencer un marché pour le lot 1, l'inventaire ayant été modifié ; D'avertir les soumissionnaires et adjudicataire de la non conclusion du marché pour le lot 1.

8. AutoSécurité - Convention service client-crédit "entité publique"

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la convention service client-crédit "entité publique" de la société Autosécurité SA ; De signer cette convention et d'en informer le service Logistique.

9. Achat désinfectant Umonium - Accord annuel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'accord du 9 novembre 2023 proposé par le Laboratoire Huckert's International Sprl à Wavre pour la fourniture de désinfectant Umonium Master et Umonium Medical Spray ; De noter que cet accord est valable jusqu'au 9 novembre 2024 et pourra être renouvelé à cette date.

10. MP Achat 100 paires de gants de feu – Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique pour le marché 'Achat de 100 paires de gants de feu' et le montant estimé, qui s'élève à € 9.500,00 TVAC ; De conclure le marché par facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

11. MP Fournitures à usage unique pour ambulances et soins de patients (marché de stock) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2023-063 et le montant estimé du marché "Fournitures à usage unique pour ambulances et soins de patients" qui s'élève à € 264.462,80 hors TVA ou € 320.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure ouverte ; De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01 et à inscrire au budget des exercices suivants.

12. MP Achat cuisine pour Cerfontaine - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande « achat cuisine pour Cerfontaine » à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BRICOPHI SA, rue de France, 51 A à 5600 PHILIPPEVILLE pour le montant d'offre contrôlé de € 2.671,45 hors TVA ou € 3.232,45, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

13. Enlèvement de déchets médicaux - Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 288 fûts pour déchets médicaux de 50 L à la Sprl VANHEEDE Environmental Servies à 8940 Geluwe pour un montant de € 6.809,00 hors TVA, soit € 8.238,89 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01 ; De demander aux services administratifs de préparer un marché public en bonne et due forme avant la prochaine commande.

14. MP Achat 10 ordinateurs de bureau - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 10 ordinateurs de bureau" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit PRIMINFO SA, Rue du Grand Champ 8 à 5380 Fernelmont pour le montant d'offre contrôlé de € 7.175,40 hors TVA ou € 8.682,23, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

15. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 30 novembre 2023.

16. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier non pompier au poste de secours de Beauraing, à la date du 30 novembre 2023.

17. Non renouvellement nominations - Réactions des syndicats - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre note des différents mails du SLFP depuis le 16 novembre 2023 ; De ne pas apporter de commentaire supplémentaire au SLFP, s'agissant de décisions du Conseil relatives à des membres du personnel.

18. Litige pompiers volontaires - Paiement arriérés de salaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater, en accord avec le Comptable spécial, que le budget 2023 permet de payer un montant maximal de 183.000 € ; De liquider une partie des arriérés de salaires avec le budget disponible et de postposer le paiement du solde et des intérêts à 2024 ; De demander des relevés de disponibilités au service RH et un calcul approximatif d'indemnités à payer, sans les sursalaires, pour la prochaine réunion du Collège.

19. Agent administratif - Cours de sciences administratives - Prolongation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X à suivre la formation de sciences administratives Module I pour l'année 2023-2024 (150 périodes) ; D'accorder une dispense de service à l'agent précité pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation, non compris la durée du trajet retour, et d'accorder le congé de formation prévu par le statut administratif ; De prendre en charge les frais de formation, tels que prévus par l'Ecole provinciale, à savoir 372,00 € ; de laisser à charge de l'agent les frais d'inscription de 74,37 € ; De mettre un véhicule de service à disposition de cet agent pour se rendre sur le lieu de formation.

20. Agent administratif - Cours de sciences administratives - Prolongation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Madame X à suivre la formation de sciences administratives Module I pour l'année 2023-2024 (150 périodes) ; D'accorder une dispense de service à l'agent précité pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation, non compris la durée du trajet retour, et d'accorder le congé de formation prévu par le statut administratif ; De prendre en charge les frais de formation, tels que prévus par l'Ecole provinciale, à savoir 372,00 € ; de laisser à charge de l'agent les frais d'inscription de 74,37 € ; De mettre un véhicule de service à disposition de cet agent pour se rendre sur le lieu de formation.

21. Personnel administratif - Demande interruption de carrière - Prolongation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une prolongation d'interruption de carrière complète à Madame X, pour une durée de 12 mois à partir du 1er janvier 2024.

22. Recrutement d'un employé logistique D4 - Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X en tant qu'employée à temps plein pour les services administratifs de la zone, affectée au service Logistique ; D'engager Madame X dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 4 décembre 2023, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

23. Projet OJ conseil du 08/12/23

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 08 décembre 2023.

24. Recrutement employé CDD pour Formation – Fin de contrat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater que le travail confié à Madame X dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour un travail nettement défini, est totalement terminé ; De clôturer le contrat de travail de Madame X après les deux jours de vacances annuelles auxquels elle a droit, soit le 27 novembre 2023.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

